Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Marisol Touraine, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes,
et Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, créent la Commission Nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie (CNEMMOP).

Le décret n° 2015-813 du 5 Juillet 2015 établit pour mission à la CNEMMOP, l'instruction de toutes les questions relatives aux études des filières médicales. Sa composition garantit une représentation de l'ensemble des acteurs, partie prenante des études médicales. Cette commission remplace la Commission Nationale Pédagogique des Etudes de Santé et la Commission Nationale de l'Internat et du post internat. Elle constitue ainsi une simplification substantielle des structures en charge des questions de formation médicale.

La CNEMMOP aura à examiner prioritairement les aspects techniques et réglementaires de la réforme du troisième cycle des études de médecine, dans les suites de la mission confiée aux professeurs François Couraud et François-René Pruvot, qui est maintenant terminée et dont le rapport « *Propositions pour la formation initiale et la formation tout au long de la vie des spécialistes médicaux* »est disponible à cette adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Formation_continue/80/9/RAPPORT_G3C2_080615v2_449809.pdf

La poursuite de la réforme du 3ème cycle des études médicales sera conduite par le professeur Benoît Schlemmer en étroite articulation avec le comité de pilotage de la Grande Conférence de la Santé, afin que la formation des futurs spécialistes prennent en compte les évolutions attendues de l'exercice médicale et de l'organisation de notre système de santé. Cette nouvelle organisation permettra la mise en place progressive de la réforme à compter de la rentrée universitaire 2016.